ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE
11 JUIN 2025

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Au nom du Conseil d'Administration, j'ai l'honneur d'ouvrir cette 51e Assemblée Générale Ordinaire de notre association et de vous souhaiter la bienvenue.

Paradoxalement, cette semaine, vous êtes invités à fêter le 50e anniversaire de la création de l'ALAGH, dont on se rappellera que pour des raisons de contraintes calendaires, nous avons décidé en 2024 de reporter cette date anniversaire sur 2025.

C'est en effet en avril 1974 que, sous l'impulsion de Madame le Docteur Irène Pierre, a été créée l'ALAGH qui puise ses origines dans les valeurs humanistes portées et partagées par ses fondateurs, tous militants concernés par l'accompagnement de la personne handicapée.

Cet anniversaire constitue l'occasion de leur rendre hommage et de les remercier pour l'héritage dont nous sommes aujourd'hui les légataires.

Je vous souhaite donc la bienvenue et vous remercie pour votre présence effective et votre adhésion associative qui démontrent, s'il en était besoin, votre attachement à notre association et son projet associatif, tout en constituant un formidable gage d'encouragement pour tous les acteurs : familles, résidents, collaborateurs, salariés, dirigeants et gouvernants.

Je veux ici rappeler que l'Assemblée Générale constitue la structure de base de l'association ; Elle en est l'organe souverain.

Il nous appartient à tous de faire vivre notre groupe et de porter haut l'ensemble des valeurs que nous prétendons défendre. Il incombe aussi à chacun de nous, de participer à la consolidation du groupe des adhérents par nos convictions partagées et la promotion de notre modèle associatif.

Avant de revenir sur les événements qui ont jalonné l'année 2024 et animé nos réunions, tout en alimentant nos discussions, je souhaite rendre hommage à Madame Marie-Louise Liger qui nous a quittés en fin d'année, vaincue par la maladie. Merci Marie-Louise pour tes engagements. Nous renouvelons nos pensées compatissantes à toute sa famille.

Comme à l'accoutumée et afin de respecter les périmètres de compétence de la gouvernance et de la dirigeance, je laisserai à notre Directeur Général, Frédéric Sergent, le soin de vous présenter avec ses équipes, le rapport d'activité de l'exercice 2024 qui vous permettra de mesurer l'état de bon fonctionnement de nos établissements et services et vous imprégner des projets de développement actuellement en cours d'étude.

Nous prendrons connaissance du rapport financier établi à l'issue de l'arrêté des comptes annuels 2024 qui a été fait par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 avril dernier. Dans son prolongement, notre Commissaire Aux Comptes nous rassurera enfin sur leur qualité par son avis sur la régularité et la sincérité de notre comptabilité.

« ***Lorsqu'un homme seul rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité*** ». Faisons nôtre cette citation. Je souhaite tout d'abord, au nom du Conseil d'Administration, rendre hommage à l'ensemble de nos collaborateurs qui, sous la conduite de notre Directeur Général, participent grandement au bon équilibre de notre fonctionnement, à la qualité de l'accompagnement de tous nos résidents, à la notoriété de notre

association et au développement de notre entreprise par leur grand professionnalisme et leur adhésion sans faille au projet associatif de l'ALAGH.

En parallèle, et en juxtaposition, je veux remercier et saluer l'action de la gouvernance, pilier de l'identité privée solidaire au cœur de notre association, telle qu'incarnée par nos administrateurs. Le don de leur contribution gratuite et de leurs compétences partagées ainsi que leur force de conviction participent grandement à la bonne conduite de nos décisions et à la bonne réalisation de nos projets. Qu'ils soient toutes et tous remerciés.

À l'issue de cette année 2024, outre le décès de Madame Marie-Louise Liger, Monsieur François-Richard Joubert nous a fait part de sa décision non négociable de ne pas pouvoir poursuivre sa mission au regard de son grand âge et de contraintes personnelles lourdes. Que tous les deux soient pleinement remerciés pour leur contribution gratuite, leurs compétences et engagement au service de l'ALAGH. Leur départ sera compensé par la cooptation de Messieurs Jean-Luc Tissoux et Thomas Colnel. Bienvenue à tous les deux.

Au-delà de ce point d'étape statutaire, je souhaite évoquer et partager avec vous plusieurs dossiers projets majeurs qui préfigurent déjà l'ALAGH de demain.

Ainsi que vous le savez, l'ALAGH et la Fondation Saint-Charles de Nancy ont fait le choix de se rapprocher sans fusion et ce après avoir fait le constat que nous partagions les mêmes valeurs humanistes, sociales et sociétales. Notre projet associatif, comme celui de la Fondation Saint-Charles, est fondé sur l'accompagnement médico-social et l'entraide bienveillante des personnes en difficulté. Conscients de nos forces mais aussi de nos faiblesses respectives, validation a été faite de pouvoir mutualiser nos fonctions ressources et construire ensemble des projets innovants facilitateurs de parcours de vie. C'est ainsi que SOLILA, Groupement de Coopération Social et Médico-Social né de ce rapprochement, se veut être, un outil au service du développement de nos projets. En septembre prochain, les collaborateurs pressentis intégreront de nouveaux locaux acquis et rénovés, destinés à constituer le siège administratif du groupement sis au 14-16 Forêt de la Reine, à Vandoeuvre/Villers-lès-Nancy.

« *Ne pas avoir de projets, c'est prendre le risque de ne pas les réaliser* ». C'est pourquoi, au cours du prochain mois, nous serons attentifs aux réponses apportées par les tutelles administratives, politiques ou financières sur nos propositions dans les projets « AMI 50 000 solutions » visant à créer et développer des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés de type SAMSAH au profit des personnes cérébrolésées et des services d'accueil médicalisés de type EAM destinés à renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Nous suivrons également avec intérêt l'évolution du projet « Les Toits de Haye ». Cette emprise foncière, fléchée ALAGH depuis plusieurs années, représente pour notre association et son développement structurel, une réelle opportunité au regard de sa proximité avec les locaux existants. Elle devrait pouvoir accueillir dès lors que toutes les autorisations nous en seront données, une partie des extensions et restructurations incluses dans le programme 50 000 solutions.

La réforme des SSIAD, entrée en vigueur le 30 juin 2023, a amené l'ALAGH à se rapprocher d'ADAVIE en vue de la création d'un SAD commun après l'échec de nos relations antérieures avec l'association Ville et Services. Il apparaît que ce rapprochement constitue une réelle opportunité pour chacun des deux acteurs.

Nous suivrons également l'évolution de notre déclaration d'intention partagée avec la Fondation Saint-Charles relative au développement de solutions d'hébergement adaptées aux personnes sourdes ou aveugles vieillissantes.

Plus administratif que technique, nous accompagnerons notre Directeur Général dans la négociation du prochain CPOM et la reconnaissance concomitante de nos frais de siège.

Au plan politique, nous serons également attentifs mais aussi force de proposition sur le défi de l'inclusion et la bonne application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées

Enfin, les orientations stratégiques et nos objectifs pour les cinq prochaines années nous invitent à réactualiser notre actuel projet associatif. Il s'agit de répondre aux attentes et envies des publics accompagnés ainsi que de leurs familles et ainsi de fixer un cap pour l'avenir. Cette réécriture issue de la mobilisation proactive et cohérente de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs de la l'ALAGH constitue une réelle opportunité d'intégration et de développement.

Enfin, il y a le quotidien et notre souci permanent d'accompagner avec bienveillance et compétence nos résidents et ainsi de faciliter leur parcours de vie.

Que tous ceux qui, acteurs engagés, ont contribué et contribueront au rayonnement de l'ALAGH et à la pleine satisfaction de nos résidents et de leurs familles soient pleinement reconnus et remerciés : nos administrateurs, notre Directeur Général et ses collaborateurs, nos médecins et leurs équipes soignantes, nos personnels éducatifs et médico-sociaux, nos agents techniques et administratifs, nos bénévoles, les aidants, les membres du CVS et du comité FLAME et enfin vous, chers amis de l'ALAGH.

L'ALAGH fête cette année ses 50 ans, Puissent les 50 prochaines années être encore plus belles.

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va », Sénèque.

Je vous remercie pour votre attention bienveillante et votre pleine écoute.

Le Président

Hugues de Valonne